

---

1917

Rédigé le 16 (3) septembre  
1917 au plus tard

Publié pour la première fois en  
1928 dans le Recueil Lénine VII  
Conforme au manuscrit

Œuvres t. 25, p. 332, Paris-  
Moscou

---

Lénine

# Des atteintes

au principe démocratique dans les organisations de masse

---

Il faut adopter une résolution flétrissant comme une *fraude* [1] digne de Nicolas II, des procédés tels que ceux du Soviet des députés *soldats* (1 député pour 500 soldats, tandis que les ouvriers en ont 1 pour 1000) [2] ou du Bureau des syndicats (dans les petits syndicats, 1 député pour un nombre **a** de membres, dans les gros syndicats 1 député pour un nombre **a-b** de membres).

Quels *démocrates* serions-nous si nous tolérions cette *fraude* sans mot dire ?

Que pourrions-nous alors reprocher à Nicolas II qui «octroyait», lui aussi, une représentation *inégale* aux paysans et aux propriétaires fonciers ? ?

Tolérer de telles choses serait prostituer la démocratie.

Il faut adopter une résolution exigeant le suffrage égal (aux Soviets et aux congrès des syndicats), flétrir la *moindre* entorse à l'égalité comme une *fraude* c'est bien le terme, comme *un procédé digne de Nicolas II* ; et cette résolution de l'assemblée plénière du C. C., rédigée de façon populaire, il faut la répandre sous forme de tract parmi les masses ouvrières.

On ne peut pas tolérer de *fraude* en matière de démocratie quand on se dit «démocrates». Nous ne serions pas des démocrates, nous serions des gens sans principe si nous tolérions cela !!

---

## Notes

### Les notes rajoutées par l'éditeur sont signalées par [N.E.]

[1]. «Un représentant toujours et partout pour un nombre égal d'électeurs », tel est l'abc de la démocratie. Tout autre procédé est une *fraude*. Lénine

[2]. A l'occasion de la réélection du Soviet des députés ouvriers et soldats de Petrograd la section ouvrière du soviet examina, le 23 août (5 septembre) 1917, la question de la modification du système des élections au Soviet (un délégué pour 1000 ouvriers et un délégué soldat par unité ; détachement, compagnie). En vertu du système en vigueur, les soldats avaient au Soviet bien plus de députés que les ouvriers. A la majorité des voix, la section ouvrière adopta la résolution bolchevique stipulant que le système des élections au Soviet devait être réorganisé d'après le principe de la représentation proportionnelle, soit un délégué pour 1000 électeurs. Mais à la réunion de la section des soldats, qui eut lieu le 25 août (7 septembre), cette proposition fut rejetée. Les socialistes-révolutionnaires réussirent à faire voter leur propre résolution qui maintenait en vigueur l'ancien système d'élections. [N.E.].

---